

Commune de Fauvillers



ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

Extrait de l'A.G.W. du 22 avril 2004

Art. L 1122-26 :

Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation délibérer, quel que soit le nombre des membres, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

M.....

est invité(e) pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu le mardi 27 avril 2021 à 20h **de manière virtuelle**. Un lien pour y participer à distance vous sera communiqué quelques jours avant.

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

- 1°) **Patrimoine**
Accord de principe sur la vente d'un excédent de voirie à Strainchamps.
- 2°) **Marchés publics**
Approbation des conditions et du mode de passation « Ecole de Sainlez - remplacement des portes et châssis ».
- 3°) **Marchés publics**
Approbation des conditions et du mode de passation « Entretien Extraordinaire de Voiries non subsidié 2021 : Tintange vers N4 - Warnach vers Tintange ».
- 4°) **Appel à projets POLLEC 2020**
Approbation du projet volet Investissement.
- 5°) **Commission Locale de Développement Rural**
Modification de la liste des membres.
- 6°) **Agence Locale pour l'Emploi**
Modification de la liste des membres.
- 7°) **Eglise Protestante Evangélique d'Arlon**
Approbation du budget 2021.
- 8°) **Culture**
Approbation du règlement d'octroi d'un pass culture.
- 9°) **Culture**
Approbation d'une convention avec la bibliothèque provinciale.
- 10°) **Question(s) d'actualité**

HUIS CLOS

- 11°) **Personnel enseignant**
Ratification de diverses délibérations prises par le collège communal.


Fauvillers, le mardi 6 avril 2021

La Directrice générale,


Géraldine GIOT



Le Bourgmestre,


Nicolas STILMANT